



# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

## Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.  
Avant de remplir cette demande  lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté  vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception :    /    /

Dossier complet le :    /    /

N° d'enregistrement :

### 1 Intitulé du projet

Développement des activités ICPE sur le site de Paprec Plastiques situé sur la commune de La Neuve-Lyre (27).

### 2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

#### 2.2 Personne morale

Dénomination

PAPREC PLASTIQUES

Raison sociale

N° SIRET

9 5 0 3 3 4 4 5 8 0 0 0 2 9

Type de société (SA, SCI...)

SAS

Représentant de la personne morale :  Madame

Nom

Monsieur

Prénom(s)

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

### 3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
1a et 1b	Tonnage de 48 tonnes sous la rubrique 2718 (>1tonne, seuil de l'autorisation); Volume total de 23 150 m3 sous les rubriques 2662, 2711, 2714 et 2716 (>1 000 m3, seuil de l'enregistrement); Surface totale de 7 760 m <sup>2</sup> sous la rubrique 2713 (>1 000 m <sup>2</sup> , seuil de l'enregistrement).

#### 3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui  Non

#### 3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui  Non

### 4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le site de Paprec Plastiques à La Neuve-Lyre souhaite:

- développer une activité de transit, regroupement et tri de déchets dangereux de piles/accumulateurs et batteries relevant de la rubrique 2718;
- développer une activité de transit, regroupement et tri de déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E) relevant de la rubrique 2711;
- développer une activité de transit, regroupement et tri de déchets non dangereux en mélange relevant de la rubrique 2716;
- développer une activité de transit, regroupement, tri et cisailage de déchets de ferraille/métaux relevant des rubriques 2713 et 2791.;
- Augmenter le volume autorisé pour l'activité de transit, regroupement et tri de déchets non dangereux relevant de la rubrique 2714 et stockage des polymères relevant de la rubrique 2662.

Aucune démolition n'est prévue dans le cadre du projet. Le permis de construire du 'auvent qui abritera l'activité de déchets dangereux a été obtenu en 2017 et sa construction s'est achevée en 2018.

#### 4.2 Objectifs du projet

Le projet de développer de nouvelles activités sur le site de Paprec Plastiques à La Neuve-Lyre est envisagé dans la volonté de s'adapter à la situation critique qui prévaut actuellement dans le secteur du plastique. En effet, la conjoncture, actuellement défavorable, occasionne d'énormes pertes financières obligeant certains acteurs de la profession à stopper complètement leurs activités et fermer leurs sites de gestion de ces matières. Pour le site de Paprec Plastiques à la Neuve-Lyre, nous avons fait le choix d'arrêter progressivement l'activité plastique historique le temps notamment d'assurer la logistique liée aux derniers contrats. En parallèle, afin de garantir la continuité du site et notamment de maintenir tout ou une partie des emplois, nous souhaitons développer de nouvelles activités qui nécessitent des nouvelles autorisations d'exploiter pour mieux répondre aux appels d'offres lancés par les éco-organismes et clients publics et privés. C'est le cas notamment des activités de transit, regroupement et tri de piles, de déchets d'équipements électriques et électroniques, de déchets non dangereux en mélange, et de déchets de ferrailles/métaux.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 Dans sa phase travaux

L'activité de transit, regroupement et tri de déchets dangereux de piles/accumulateurs et batteries se déroulera dans un auvent dont le permis de construire a été obtenu en 2017 et la construction s'est achevée en 2018. Cet auvent, situé au Nord-Ouest du site, est composé de deux structures en toile en composite souple de PVC et abrite les 3 zones de l'activité (stockages des entrants, stockages des sortants, zone du process de tri) séparées par des murs en mégablocs coupe-feu de 5,60 m.

Aucun autre travaux n'est à prévoir à date pour la nouvelle organisation envisagée.

### 4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

A court terme, les activités du site restent inchangées concernant le transit, regroupement, tri et traitement des déchets et matières plastiques, en quantité réduite. L'augmentation souhaitée pour le volume stockage des plastiques vise à régulariser la situation qui a bien évolué depuis l'autorisation initiale. Elle permet de couvrir la gestion de ces déchets/matières jusqu'à leur totale suppression à long terme, au profit des nouvelles activités souhaitées.

Comme nouvelles activités, le site de Paprec Plastiques à La Neuve-Lyre souhaite développer une activité de:

- Transit, regroupement et tri de déchets dangereux de piles/accumulateurs et batteries: Ces déchets arriveront en mélange sur le site et seront conditionnés en fût en acier étanche homologué, doublé d'un sac en polyéthylène. Après déchargement et pesée, les fûts seront entreposés au niveau de l'alvéole dédiée au stockage des entrants sous l'auvent délimitée par des murs en mégablocs coupe-feu. Les lots seront ensuite transférés dans la zone process abritant la chaîne de tri afin d'être triés d'abord mécaniquement, puis manuellement par des opérateurs formés. Un contrôle qualité sera effectué sur les lots triés avant leur stockage dans l'alvéole dédiée en attendant leur réexpédition vers des installations de traitement agréées.

- Transit, regroupement et tri de D3E, déchets non dangereux en mélange et déchets de ferraille/métaux: à leur arrivée sur site et après pesée, ces déchets seront déchargés en vrac ou conditionnés dans des alvéoles dédiées. au besoin, des opérations de tri manuel ou mécanique seront réalisées avant stockage puis réexpédition vers des installations de valorisation dûment autorisées. Les déchets de ferraille/métaux pourront également faire l'objet de cisailage et/ou affinage.

## 4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

La demande d'examen au cas par cas actuelle est réalisée dans le cadre d'un porter à connaissance de modifications apportées à l'arrêté préfectoral d'autorisation du 1er décembre 1995 et l'arrêté préfectoral complémentaire du 12 novembre 2013.

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Tonnage maximal de déchets dangereux souhaité	48 tonnes
Surface maximale de déchets non dangereux	7 760 m <sup>2</sup>
Volume maximal de déchets non dangereux et matières plastiques souhaité	23 150 m <sup>3</sup>

#### 4.6 Localisation du projet

##### Adresse et commune d'implantation

Numéro :  Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal :      BP :    Cedex :

##### Coordonnées géographiques<sup>[1]</sup>

Long. :   °   ,   " E Lat. :   °   ,   " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. :   °   ,   " Lat. :   °   ,   "

Point de d'arrivée : Long. :   °   ,   " Lat. :   °   ,   "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

#### 4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui  Non

**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?**

Oui  Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

#### 4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

Par arrêté préfectoral d'autorisation du 1er décembre 1995, modifié par l'arrêté du 12 novembre 2013 (mise à jour du classement ICPE), le site est autorisé à exercer des activités de:

- Transit, regroupement et tri de déchets de papiers/cartons, plastiques et bois;
- Broyage et régénération de matières plastiques.

Le projet consiste à:

- développer de nouvelles activités de transit, regroupement et tri de piles/accumulateurs et batteries, de D3E, de déchets non dangereux en mélange, de déchets de ferraille/métaux;
- d'augmenter le volume de stockages des déchets non dangereux en monoproduits et de matières plastiques.

## 5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Paprec Plastiques à La Neuve-Lyre ne se situe pas dans une ZNIEFF de type I ou de type II.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Paprec Plastiques à La Neuve-Lyre ne se situe pas dans une zone de montagne.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Paprec Plastiques à La Neuve-Lyre ne se situe pas dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Paprec Plastiques à La Neuve-Lyre ne se situe pas sur le territoire d'une commune littorale.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Paprec Plastiques à La Neuve-Lyre ne se situe ni dans un parc national, ni un parc naturel marin, ni dans une réserve naturelle nationale ou régionale, ni dans une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de La Neuve-Lyre n'est pas concernée par un plan de prévention du bruit.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Paprec Plastiques à La Neuve-Lyre ne se situe pas dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, ni dans un monument historique ou ses abords ou dans un site patrimonial remarquable. Le monument historique le plus proche se situe à 1,2 km du site (le Domaine de la Chapelle).
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Paprec Plastiques à La Neuve-Lyre ne se situe pas dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de La Neuve-Lyre ne dispose pas de PPRT ni de PPRN.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est référencé sur la base BASIAS (n°HNO2706082) pour des activités antérieures ayant pollué les sols. En effet, la société BETTER PLASTIC INTERNATIONAL réalisait des activités de fonderie, fabrication, transformation et dépôt de matières plastiques de base (PVC, polystyrène...). La dernière mise à jour a été effectuée le 04/12/2014.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le département de l'Eure se situe dans une zone de répartition des eaux.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de La Neuve-Lyre se situe dans une aire d'alimentation de captage d'eau potable (AAC La Vieille-Lyre/code Sandre : OPR000036225). L'arrêté préfectoral d'autorisation du site prévoit des mesures afin de traiter et contrôler les rejets du sites et n'avoir aucun impact sur le captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Paprec Plastiques La Neuve-Lyre ne se situe pas dans un site inscrit.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une zone Natura 2000 se situe en limite de propriété Nord du site (le site Natura 2000 "Risle, Guiel, Charentonne").
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site de Paprec Plastiques La Neuve-Lyre ne se situe pas dans un site classé.

## 6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'eau utilisée sur le site provient du réseau communal et sert : - aux besoins domestiques; - à l'alimentation du réseau incendie; - au lavage du plastique qui fonctionne en circuit fermé. Le projet ne nécessite pas l'utilisation d'eau supplémentaire.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'ensemble du projet s'effectuera sur une surface étanche. Il n'y aura pas de drainage ou de modifications des masses d'eau souterraines.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne sera pas excédentaire en matériaux.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne sera pas déficitaire en matériaux.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne modifie pas les utilisations de l'eau sur le site ni les équipements d'alimentation en eau potable ni le réseau d'assainissement existant.
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La biodiversité présente au droit du site n'est pas d'une sensibilité particulière. Par conséquent, le développement des activités du site n'entraînera pas des perturbations, dégradations ou destructions de la biodiversité existante.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site ne se situe pas dans ou à proximité d'une zone Natura 2000.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendra pas la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers ou maritimes.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site de Paprec Plastiques de La Neuve-Lyre n'est pas concerné par des risques technologiques.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site de Paprec Plastiques La Neuve-Lyre n'est concerné par des risques naturels.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendre pas de risques sanitaires.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas concerné par des risques sanitaires.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Dans le cadre du projet, le trafic journalier passera à 30 poids lourds maximum. Ce trafic sera absorbé par le flux routier de la D830 qui comptabilise jusqu'à 4 000 véhicules par jours (dernières données disponibles : 2017 de la Direction de la Mobilité du département de l'Eure en Normandie). La hausse représente ainsi 0,75% du trafic de cet axe routier et est donc négligeable.
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet n'engendre pas de nouvelles sources de bruit par rapport à celles identifiées sur le site déjà autorisé pour des activités de gestion de déchets.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas concerné par des nuisances sonores.
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendrera pas d'odeur. De manière générale, le site ne reçoit pas des déchets fermentescibles susceptibles d'émettre des odeurs.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas concerné par des nuisances olfactives.
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'exploitation du site de Paprec Plastiques à La Neuve-Lyre n'engendre pas de vibrations.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'exploitation du site de Paprec Plastiques à La Neuve-Lyre n'est pas concernée par des vibrations.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'exploitation du site de Paprec Plastiques à La Neuve-Lyre n'engendre pas d'émissions lumineuses autres que celles existantes sur le site.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'exploitation du site de Paprec Plastiques à La Neuve-Lyre n'est pas concernée par des émissions lumineuses.
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site de Paprec Plastiques à La Neuve-Lyre n'engendre pas de rejets liquides.
Si oui, dans quel milieu ?		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet n'engendrera pas de modification du réseau d'eaux pluviales. Les eaux pluviales sont intégralement collectées et transitent par un déboureur/déshuileur avant leur rejet dans le cours d'eau du Risle. Les eaux de process sont traitées en interne (en circuit fermé) par un système de décantation permettant de condenser les matières en suspension. Les eaux de process sont réutilisées et les boues évacuées par un prestataire externe agréé.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les déchets générés par l'activité du site sont: - valorisés dans des installations dûment autorisées; - éliminés dans des filières dûment autorisées.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site se situe à proximité du Domaine de la Chapelle (à 1,2 km). Le projet n'engendrera pas d'impact sur le domaine.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'y a pas de modifications sur les activités humaines et l'usage du sol reste le même à savoir accueillir des activités économiques où les ICPE ne sont pas interdites.

## 6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui  Non

Si oui, décrivez lesquelles :

---

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui     Non

**Si oui, décrivez lesquelles :**

---

---

---

**6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables**

---

---

**6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).**

La demande d'examen au cas par cas est transmise en même temps qu'un porter à connaissance qui détaille les mesures prises pour limiter les impacts du projet sur l'environnement.

---

## 7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le site de Paprec Plastiques La Neuve-Lyre est un site déjà autorisé pour des activités de transit, regroupement, tri et traitement des déchets et matières non dangereux. Le projet de développement consiste entre autres à développer de nouvelles activités de transit, regroupement et tri de déchets de piles/accumulateurs et batteries, de D3E, de déchets non dangereux en mélange et déchets de ferraille/métaux afin de s'adapter à la situation critique qui prévaut dans le secteur du plastique et garantir une continuité du site.

Le projet n'aura pas d'impact supplémentaire sur l'environnement et des mesures sont mises en place pour prévenir et limiter tout impact potentiel. Les modifications envisagées peuvent par conséquent être considérées comme non substantielles.

## 8 Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié.</b>	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Porter à connaissance	<input checked="" type="checkbox"/>
2		<input type="checkbox"/>
3		<input type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

## 9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus


Nom

Prénom

Qualité du signataire

À La Neuve-Lyre

Fait le 07/05/2026



Signature du (des) demandeur(s)